



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 09 décembre 2021

OBJET :

DE-CDE-21-12-1-5) PROPOSITION DU BAREME DES COTISATIONS 2021
DES ADHERENTS A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 02 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN,
M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, Mme FOURNIER, M. MESNARD,
Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ,
Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, M. CAMELOT,
Mme RUFFENACH, M. RIBET, Mme BOILOT, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET,
Mme BIDAULT, M. GAGNY .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la nécessité de fixer le barème des cotisations 2022 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte les tarifs des cotisations applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 suivants :

- Membres Souscripteurs (Actifs)	:	18,50 €
- Membres Bienfaiteurs	:	36,00 €
- Membres Donateurs	:	67,00 €
- Membres Perpétuels	:	268,00 €

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé